



COMMUNE
SAINT-MARTIN
VALMEROUX

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-MARTIN VALMEROUX

Procès-verbal - Réunion du Conseil Municipal

Séance du 28 juillet 2020 à 20h30

Conseillers municipaux présents :

Présents :

M. Christian FOURNIER,
Mme Yvette MARTIN,
M. Gilbert CHABRIER-JOURNIAC,
M. Nasreddine DRIDI
M. Michel DELMAS,
M. Jean-Pierre CHANCEL,
Mme Catherine MARTIN
M. André GASTON
M. Olivier CHÂTEAU,
Mme Cécile BADUEL,
M. Gabriel RIEU,
M. Philippe RAVIT,
Mme Élise LAJARRIGE

Excusés/pouvoir :

Mme Marlène BILLOUX pouvoir Mme Cécile BADUEL
Mme Catherine DUFFAY pouvoir Mme Yvette MARTIN

L'an deux mille vingt, le mardi 28 juillet, le Conseil Municipal de Saint-Martin-Valmeroux, dûment convoqué le 22 juillet 2020, s'est réuni en salle du Conseil.

Monsieur Christian FOURNIER, le maire, préside la séance et la déclare ouverte à 20h30.

Les conseillers présents, au nombre de 13 à l'ouverture de la séance, ont atteint le quorum.

Ordre du jour :

- 1 – Vote de dissolution du compte de gestion – Budget transition assainissement
- 2 – Vote du budget primitif 2020 – Budget communal 2020
- 3 – Vote du budget primitif 2020 – Budget camping 2020
- 4 – Vote du budget primitif 2020 – Budget lotissement les Barriades 2020
- 5 – Vote du budget primitif 2020 – Budget lotissement les Alary 2020
- 6 – Vote du budget primitif 2020 – Budget régie transports scolaires 2020
- 7 – Vote des taux d'imposition 2020
- 8 – Subvention aux associations communales
- 9 – Souscription d'un emprunt de 450 000 € - Apurement des lignes de trésoreries
- 10 - Questions diverses

Monsieur le maire rappelle l'ordre du jour, et demande à l'assemblée s'il est possible de rajouter le vote du budget primitif 2020 eau potable, oublié lors de l'envoi de la convocation, proposition acceptée par l'assemblée.

1- DISSOLUTION DU COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET TRANSITION ASSAINISSEMENT 2018

Vu les articles L2311-1 à L2312-1 et suivants du C.G.C.T. relatifs au vote des budgets primitifs,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget transition assainissement 2018,

Considérant la convention d'exploitation signée entre la commune de Saint-Martin-Valmeroux et la Communauté de Communes du Pays de Salers le 2 mars 2018 relative au transfert de la compétence assainissement de la commune à la communauté de communes,

Considérant que le budget transition assainissement n'était prévu, selon les termes de la convention précitée, que du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018,

Considérant la délibération n°2019-03-06 d'approbation du compte administratif 2018 du budget transition assainissement et 2019-03-07 de clôture du budget transition assainissement 2018,

Madame Lajarrige indique à l'Assemblée qu'il convient de se prononcer sur la dissolution du compte de gestion et du compte administratif transition assainissement 2018.

Le Conseil Municipal de Saint-Martin-Valmeroux, à l'unanimité,

DECIDE de clore et dissoudre le compte de gestion et le compte administratif transition assainissement 2018